

des Princes &c. Juin 1751. 421

*roduire dans ce Royaume le Pouvoir Despotique ,
où la Souveraineté Arbitraire. Quoi faisant , Dieu
me soit en aide. A Stockholm le 6. Avril 1751.*

Cet Acte ayant été juré & signé, un Hérault d'Armes proclama publiquement, dans toutes les places de *Stockholm*, le nouveau Roi, de la manière suivante.

On fait savoir publiquement à tous & un chacun, qu'ayant plu au Seigneur de rappeler de cette vie périssable, dans son Royaume éternel le Très-Puissant Prince FREDERIC I. Roi de Suede, des Gots & des Vandales &c. Landgrave de Hesse &c. Son Altesse Royale le Sérénissime Prince ADOLPHE-FREDERIC, élu héritier présomptif des Royaumes de Suede, des Gots & des Vandales, Duc de Schleswig Holstein, a pris les rennes du Gouvernement, en qualité de Roi de Suede, en vertu du choix libre & unanime que tous les Etats en ont fait, & qu'il gouvernera suivant l'Acte d'assurance qu'il vient de donner & de renouveler.

Proclama-
tion du nou-
veau Roi.

A l'instant de la mort du feu Roi, le Chambellan Panin, Ministre de Russie, le Marquis d'Havrincourt, Ambassadeur de France, le Comte de Goës, Envoyé Extraordinaire de la Cour Impériale de Vienne, & le Baron de Rodt, Ministre de Prusse, qui, depuis l'état dangereux dans lequel il se trouvoit, tenoient des Courriers prêts à partir pour leurs Cours, les dépêcherent aussi-tôt afin d'y porter la nouvelle du décès de Sa Maj. Le jour suivant le Chambellan Panin dépêcha un second Courrier pour *Petersbourg*, pour y donner avis de la proclamation du nouveau Roi & de l'Acte important dont il a juré l'observation dans le Sénat. Après que Sa Maj. fut de retour au Palais, les Sénateurs, les Grands Officiers de la Couronne, les Ministres étrangers &